

CRIT

09 décembre 2024

De 14h à 17h



Sommaire

1. Table ronde

Comment encourager l'installation au féminin ?

→ Quels outils et quels projets pour l'Occitanie ?

2. Présentation de la stratégie de renouvellement des générations

- 2.1 Stratégie de Renouvellement des Générations
- 2.2 Ouverture du dispositif transmission
- 2.3 Renforcement de la gouvernance

3. Bilan du soutien de l'Installation et de la Transmission

- 3.1 DJA et Pass Installation en 2023
- 3.2 DJA et DNA 2024 & Accompagnements
- 3.3 Investissement : focus JA
- 3.4 Contribution du PRF à la formation des compétences dans l'agriculture
- 3.5 AITA 2024

4. Horizon 2025

- 4.1 AITA 2025
- 4.2 Actualité législative : PLOA
- 4.3 Calendrier et modalités des AAP DJA/DNA
- 4.4 Echanges

1. TABLE RONDE



COMMENT ENCOURAGER L'INSTALLATION AU FÉMININ ?

Quels outils et quels projets pour l'Occitanie ?

2. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS



2.1 Stratégie de Renouvellement des Générations

Orientations stratégiques 2023-2027 :






- ✓ Renforcer l'**attractivité** de la création d'activités agricoles,
- ✓ Accompagner la **diversité** des productions et des activités agricoles dans un environnement complexe,
- ✓ Améliorer le **revenu** des nouveaux installés et pérenniser leur activité,
- ✓ **Diversifier** les exploitations agricoles,
- ✓ Privilégier les projets contribuant à la **transition agroécologique**,
- ✓ Consolider les exploitations par la **maîtrise du foncier**,
- ✓ **Pérenniser** les filières agricoles territorialisées, à valeur ajoutée et équitables,
- ✓ Améliorer la **transmission** intergénérationnelle et augmenter le taux de remplacement.

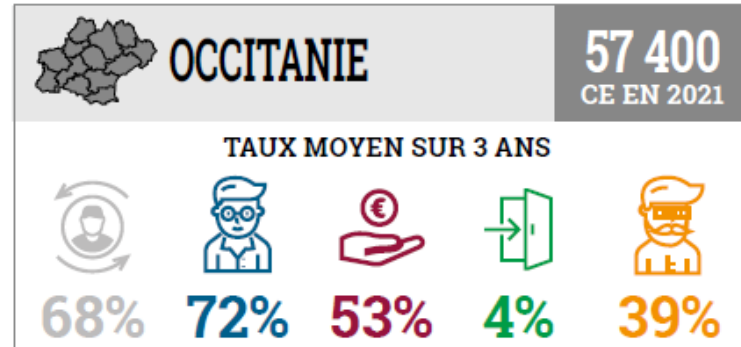
2.1 Stratégie de Renouvellement des Générations

➤ Une stratégie qui se décline sous la forme de 3 engagements à impact

1. La Région s'engage pour la **création d'entités économiques viables, vivables et durables**
2. La Région s'engage pour **accompagner toute la diversité des projets d'installation**
3. La Région s'engage pour **accompagner la transmission des exploitations agricoles**

2.1 Stratégie de Renouvellement des Générations

-  Taux de remplacement (2018-2020)
-  Taux d'installation CE ≤ 40 ans (2019-2021)
-  Taux d'installation aidées (DJA) (2019-2021)
-  Taux de départs des CE (2018-2020)
-  Taux de CE ≥ 55 ans (2019-2021)



Source: Agriscopie, publication "Installation Transmission en Bref - Edition 2023, observatoire Installation Transmission, CRAO (PEP et service Economie-Entreprise-Territoire).

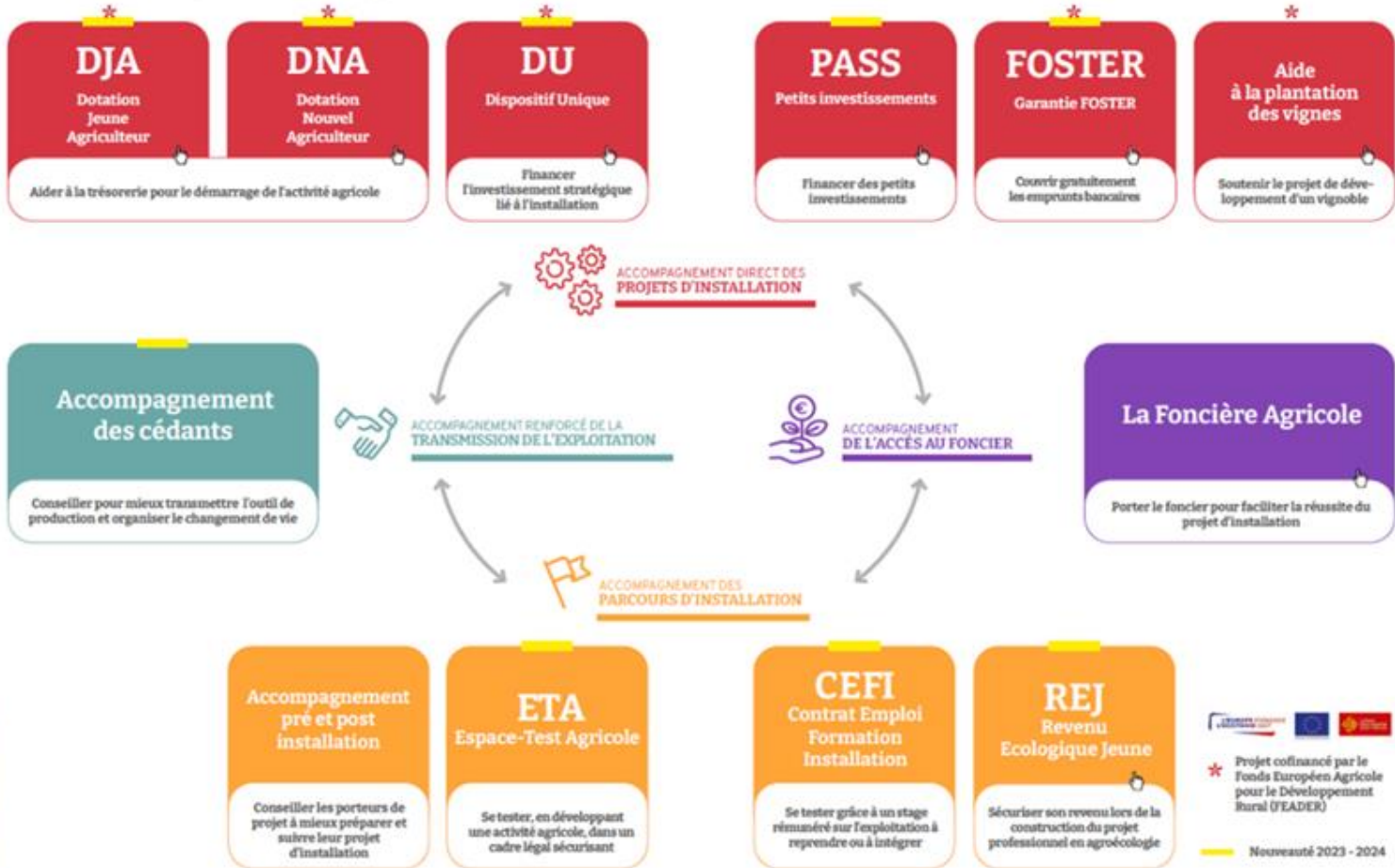
➤ Une forte problématique de transmission des exploitations

➤ Problématique d'accès au foncier : un défi majeur

Pression immobilière et spéculation foncière limitent la disponibilité des terres => complique l'installation et menace la pérennité des exploitations existantes, mettant en péril renouvellement et diversité agricole

2.1 STRATÉGIE DE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS _ [CLIQUEZ ICI](#)

Une palette d'outils adaptés à la diversité des porteurs et des parcours



UN GUIDE DES AIDES POUR VOUS INFORMER

Un contenu simplifié pour aller à l'essentiel et un renvoi vers contacts et sites d'informations ou de dépôt des demandes



01. Je m'installe en agriculture ou je transmets mon exploitation 8

- Acoompagnement pré et post installation 12
- CEFI (Contrat Emploi Formation Insertion) 13
- Revenu écologique jeune 14
- Dotation jeune agriculteur (moins de 40 ans) 15
- Dotation nouvel agriculteur (si non éligible à la DJA) 15
- Foncière agricole d'Occitanie 16
- Plantation de vignes nouvelles 17
- Acoompagnement des cédants 18

02. J'investis durablement pour développer mon activité 19

- Investissements dans les exploitations agricoles 22
- Investissements dans les CUMA 23
- Hydraulique agricole individuelle 24
- Foster II 25
- Pass Petits Investissements 26

03. Je modifie mes pratiques vers une agriculture plus durable 27

- Contrat Agriculture durable 30
- Plantations cultures émergentes 31
- Agroforesterie 32
- MAEO Transition 33
- MAEO Amélioration du potentiel pollinisateur des abelles 34
- MAEO Protection des races menacées 35

04. L'action de la région, c'est aussi 36

2.2 OUVERTURE EN 2024 DU DISPOSITIF TRANSMISSION

- 32 Structures labellisées pour la période 2024-2027 : ADEAR, Terres Vivantes, CDA, CER.
- **Accompagnement à la Transmission**

Obj: permettre au futur cédant.e de pouvoir **aborder l'ensemble des facteurs** déterminant le projet de transmission : économiques, juridiques, patrimoniaux, financiers, sociaux mais aussi psychologiques, sociologiques, humains, de transmission des savoirs et de construction d'un nouveau projet de vie.

Jusqu'à 4
journées soit
1200€

Volet 1 = état des lieux de l'exploitation à céder + plan d'actions

Volet 2 = diagnostic de l'exploitation + suivi pré-transmission pour réaliser le plan d'action

Cédants qui vont quitter l'agriculture (retraite ou reconversion) qui n'ont pas encore de repreneurs

2.3 RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

GOUVERNANCE

CRIT

CTA
(Comité territorial
d'agriculture)

Nouveauté
2024

DEPLOIEMENTS DES DISPOSITIFS & ACTIONS

2024 /2025
Groupe de travail

- Groupe technique DNA/DJA
- Groupe MSPI CDA/PSN
- GT TRANSMISSION
- GT CEFI
- Réunions d'information pour les conseillers

Commission régionale
d'expert (CRE)

- Obj: examiner un nombre limité de cas particuliers de DJA afin d'éclairer le SI sur la situation du porteur de projet
- Réseau d'experts (liste en cours de constitution)

2025

3. BILAN DU SOUTIEN DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION



3.1 DJA ET PASS INSTALLATION EN 2023

1053 installations soutenues avec DJA et PASS installation en 2023 en Occitanie

802 DJA engagées

Modulations mobilisées :

- Valeur Ajoutée : 30%
- Hors cadre Familial : 47%
- Emploi : 50%
- Bio : 40%

251 PASS engagés

Bonifications mobilisées :

- Zone Montagne : 40%
- PPP validés : 20%
- CPBR (Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional) : 2%

Palmarès production :

- Bovins viande : 17 %
- Ovin viande : 10%
- Filières laitières : 20% (bovins/ovins/caprins/mixte)
- Grandes cultures : 10 %
- Viticulture : 9%
- Maraîchage : 8%

33% sont des femmes
44% sont en zone de montagne

Palmarès production :

- Maraîchage : 41%
- Arboriculture : 13 %
- Ovin viande : 7%
- Viticulture : 7%

46% sont des femmes
50% des bénéficiaires ont plus de 40 ans

36 807 € de DJA en moyenne

53% installations en société

6 166 € en moyenne

11,5 % en Bio

Montants engagés en 2023 : 29,5M€
dont 5,9M€ Région et 23,6M€ FEADER

Montants engagés en 2023 : 1,54M€
100% Région

3.2 DJA ET DNA EN 2024

838 installations soutenues avec DJA et DNA en 2024 en Occitanie

93 DNA et
745 DJA engagées

MSP DJA par les
Chambres
opérationnelle
en mars 2024

Premiers engagements
de la programmation
RDR4
dès le mois de
mai 2024

33 416€ de DJA en
moyenne

7 543€ de DNA en
moyenne

34% sont des femmes
45% sont en zone de
montagne

Palmarès production :

- Bovins viande : 16 %
- Filières laitières : 15% (bovins/ovins)
- Ovin viande : 11%
- Viticulture : 11%
- Grandes cultures : 10 %
- Maraîchage : 10%

Modulations mobilisées :

- Hors cadre Familial : 46%
- CUMA : 53%
- Bio : 46%

Nouveauté 2024,
Accompagnement à
la Transmission ciblé
sur les cédants n'ayant
pas encore de repreneurs

1000 journées de
conseil auprès de cédants
32 organismes labellisés

Plus de 100 Contrat
Emploi Formation
Installation (CEFI)

58 porteurs de projet
accompagnés sur des
espaces-test agricoles (ETA)
et 125 porteurs conseillés
par le réseau France Active

3340 journées de
conseil à l'installation
financées

Montants engagés DJA 2024 : 24,9 M€
dont **6,4 M€ Région** et 18,5 M€ FEADER

Montants engagés DNA 2024 : 701 500 €
dont **280 600€ Région** et 420 900€ FEADER

3.3 DU/PASS INSTALLATION

Dispositif
Exceptionnel 2024

Bilan PASS 2024 (volet JA)

- **407** dossiers déposés JA
- **342** dossiers votés actuellement, pour un montant 4 966 000 € soit une subvention moyenne de 14 520 € par dossier.
- **158 déclarent être en agriculture biologique (39 % des demandes).**

Bilan DU JA (AAP 2023)

Effort financier conséquent de la Région malgré le contexte budgétaire

⇒ **2 rallonges budgétaires consécutives** de 22M€ et 2.2M€ pour atteindre **une enveloppe totale de 52.2M€** (enveloppe initiale de 28M€)

⇒ **100 % des dossiers présentés par des JA/NA** sélectionnés (conformément aux engagements de la Présidente de Région)

- ✓ 54 % de dossiers retenus avec des JA dans l'exploitation
- ✓ **Montant moyen** d'aide de **81 790 €** contre 71 300 € pour l'ensemble des dossiers.
- ✓ 30 % des exploitations avec JA ont fait un CAD
- ✓ **38 % des exploitations avec JA sont en conversion ou certifiées en AB**

Evolution Bonification JA + grille de sélection pour AAP 2024

- ✓ **La bonification JA passe de 10% à 20% en 2024.** Elle est attribuée aux personnes ayant déposé une demande d'aide DJA/DNA
- ✓ Augmentation des points du critère « nouveaux installés » dans la grille de sélection : **100 points en 2024 contre 80 points en 2023.** Les points sont attribués également aux personnes ATP/ATS ayant une date de 1ère affiliation à la MSA depuis moins de 5 ans.

3.4 Contribution du Plan Régional de Formation (PRF) à l'installation agricole

Bilan sur les formations à l'installation (BPREA) en 2024:

- Formation dispensée en présentiel sur tous les territoires de la Région + formation à distance pour une trentaine de stagiaires
- 814 stagiaires formés = taux de réalisation des formations à 94%
- Budget alloué sur les BPREA: 8 162 142€ (44% du budget du PRF agri)
- Parcours moyen de formation (nb d'heures en centre): en moyenne 1 000h.

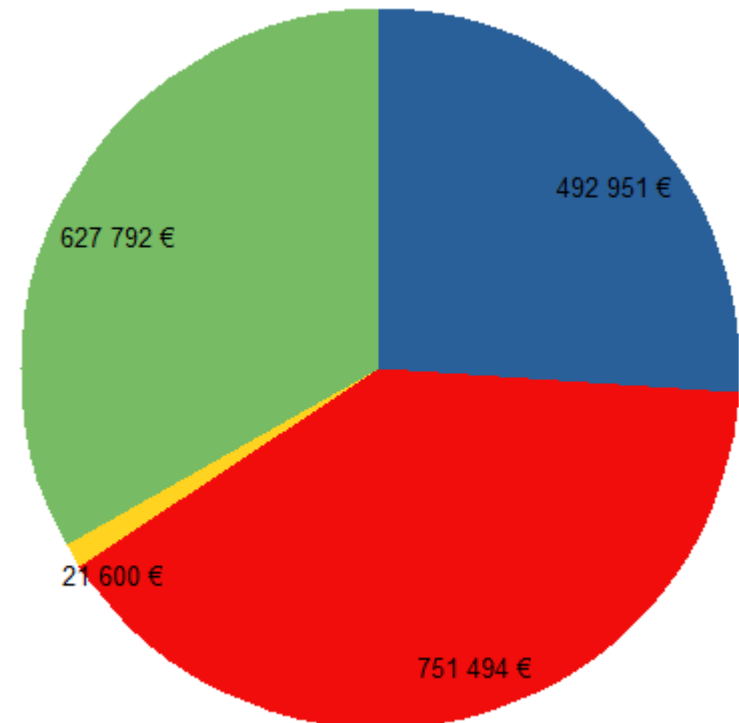
Prévisions sur les formations à l'installation (BPREA) en 2025:

- En dépit d'une contrainte budgétaire forte, le BPREA reste la priorité de la programmation en agriculture (= 55% du budget du PRF agri)
- La commande de formation aux établissements est en cours de finalisation suite aux derniers arbitrages budgétaires

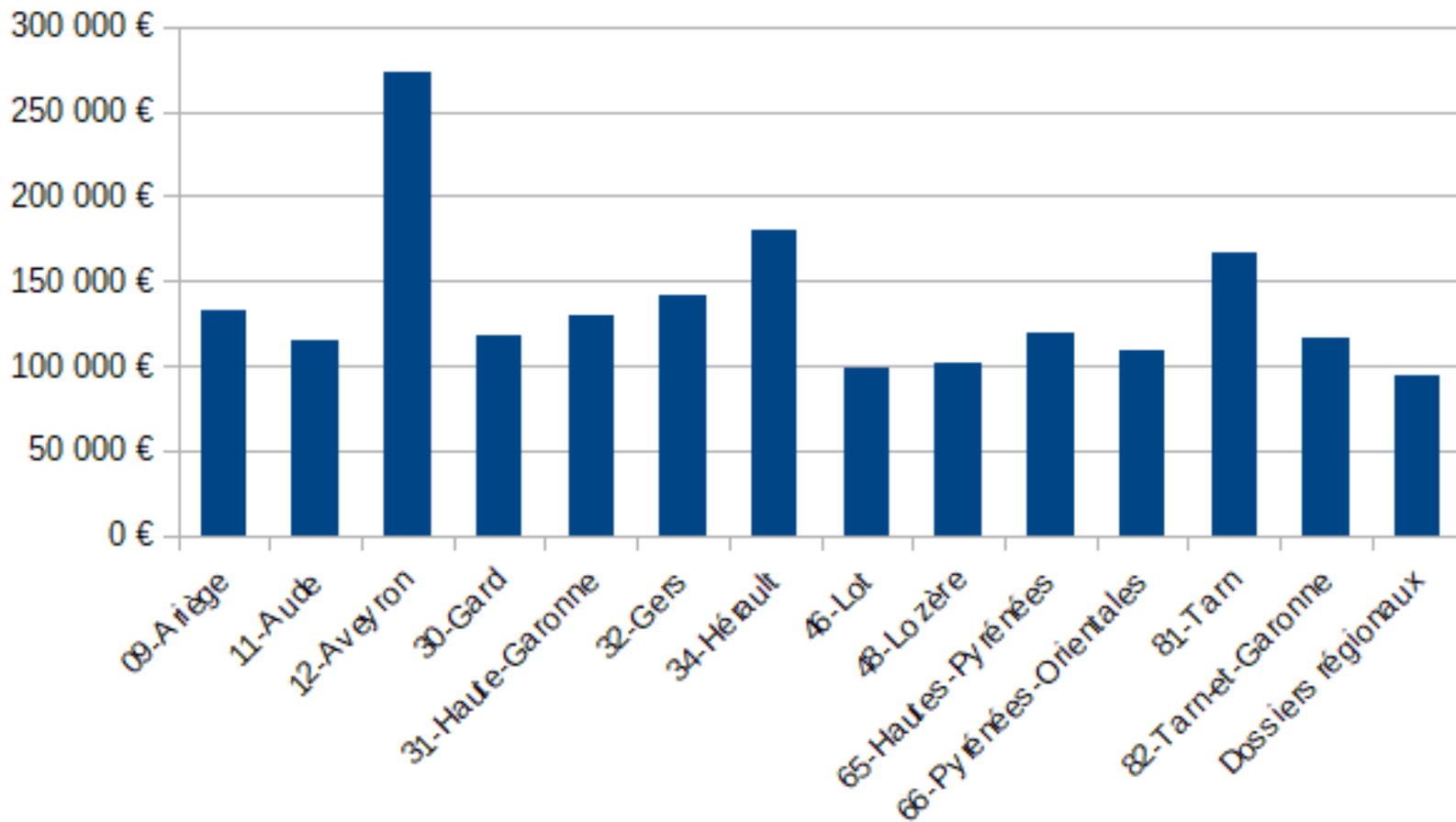
3.5 Bilan de l'AITA 2024 par volet

L'AITA s'articule autour de 5 volets ouverts en Occitanie pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations des futurs cédants notamment par le biais d'actions de formation et de conseil, ainsi que d'actions de communication et d'information. **Le budget total pour l'année 2024 sur ce dispositif s'élève à 1,89M€.**

- **Volet 1** : accueil de tous les porteurs de projet via les **points accueil installation-transmission**, 26% du budget,
- **Volet 3** : préparation à l'installation via la réalisation d'un **plan de professionnalisation personnalisé et les stages constitutifs**, 39,6% du budget,
- **Volets 2 & 5** : conseil à l'installation & l'accompagnement individuel des cédants, 1,1% du budget,
- **Volet 6** : communication et l'animation, 33% du budget.



3.5 Bilan de l'AITA 2024 par département tous volets confondus



3.5 Bilan de l'AITA 2024 par département tous volets confondus

	volet 1 -PAI	volet 3 - PPP/21H	volets 2&5 - RDI/diagnostic s	volet 6- Animation/ Communication n*
09-Ariège	28 731 €	56 580 €	7 000 €	39 546 €
11-Aude	40 575 €	51 120 €		23 036 €
12-Aveyron	63 192 €	123 894 €	4 000 €	82 206 €
30-Gard	49 458 €	35 500 €		33 023 €
31-Haute-Garonne	32 385 €	56 560 €	3 000 €	37 396 €
32-Gers	38 181 €	60 800 €		42 221 €
34-Hérault	53 742 €	76 500 €		49 117 €
46-Lot	27 408 €	45 880 €		25 578 €
48-Lozère	30 117 €	40 180 €		31 193 €
65-Hautes-Pyrénées	29 046 €	58 600 €		31 379 €
66-Pyrénées-Orientales	32 763 €	36 600 €	2 400 €	37 747 €
81-Tarn	36 921 €	68 680 €	5 200 €	56 214 €
82-Tarn-et-Garonne	30 432 €	40 600 €		45 732 €
Dossiers régionaux				93 404 €

- **Volet 1** : un PAI par département, budget affecté selon une clef de répartition nationale,
- **Volet 3** : réponse à toutes les demandes de stages,
- **Volets 2 & 5** : très faible mobilisation volet 2 / peu importante sur volet 5,
- **Volet 6** : actions régionales de coordination et d'animation de réseau, de mise en place d'un observatoire régional mutualisé et d'actions d'information et de sensibilisation sur la transmission (ex: tenue d'un PAT, forums ou Speed dating transmission, repérage des cédants, enquête de terrain, actions de communication,...)

* Cumul par département de l'ensemble des dossiers déposés par les réseaux : CA, Adear, JA, CUMA

3.5 Agrément volets 5

L'instruction technique nationale prévoit l'agrément des structures pour les volets 2 et 5

Dans un premier temps nous allons ouvrir les candidatures pour le volet 5 (le volet 2 étant très peu mobilisé).

- ⇒ Demande de nouvelles structures pour agrément de leurs prestations de diagnostics et conseils volet 5,
- ⇒ **Appel à candidatures lancé en fin d'année**, dématérialisé (DS).

Structures éligibles à l'appel à candidatures

- les organisations professionnelles agricoles (OPA),
- les associations qui interviennent pour la création ou la reprise d'exploitations agricoles et les accompagnent,
- toute autre structure privée ou publique de conseil ou d'accompagnement.

Le dossier contiendra notamment : les compétences et qualifications des conseillers/accompagnateurs/intervenants qui assureront la prestation de conseil; la présentation globale de l'accompagnement proposé ; le contenu détaillé des actions d'accompagnement proposées ; le nombre prévisionnel d'actions envisagées ; le budget prévisionnel de la prestation.

4. HORIZON 2025



4.1 AITA 2025

- Arrêté ministériel de reconduction des labellisations PAI, CEPPP et habilitations (stage 21h) attendu pour fin 2024,
- Sortie de l'instruction technique nationale pour ouvrir l'appel à projet régional (prévu 1^{er} trimestre 2025),
- Groupe de travail avec les DDT(M) pour fluidifier les demandes du volet 3,
- Dématérialisation des dépôts pour les volets 1 et 6 (sur Démarches Simplifiées avec évolution des formulaires),
- Evolution/précision du cahier des charges de l'AAP volet 6 sur les actions éligibles (présentation aux réseaux avant ouverture de l'AAP),
Pour rappel : à enveloppe budgétaire constante, les actions éligibles sur les actions de communication et de sensibilisation porteront exclusivement sur la transmission ; les actions multi partenaires et inter réseaux seront prioritaires.
- Travail commun avec la Région sur la complémentarité des actions Transmission.

4.2 Actualité législative : PLOSARGA

Projet de loi d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture**

Le 11/10/2024, la ministre de l'agriculture a annoncé devant le Sénat, une reprise des travaux parlementaire sur ce texte pour début 2025.

Courant 2024, en parallèle des discussions parlementaires un travail technique a été engagé

- **Mission de la DITP** (Direction Interministérielle de la Transformation Publique) auprès de la DGPE/DGER sur la simplification des parcours des usagers avec réalisation d'un état des lieux et diagnostic des parcours « Emergence », « Installation » et « Transmission » pour détecter les "irritants" ressentis par les usagers ;
- **9 réunions d'un GT FSA** (équivalent d'un CNIT élargi) dans l'objectif de dégager une vision claire et partagée par l'ensemble des parties prenantes concernant les rôles et missions des acteurs intervenant au titre du futur FSA, le cahier des charges des structures agréées, les modalités de gouvernance et les indicateurs de résultats. Diffusion aux parties prenantes du GT.

4.3 Calendrier et modalités des AAP DJA/DNA

DJA & DNA 2025:

Précisions rédactionnelles qu'il convient de corriger pour assurer une instruction sécurisée des demandes d'aides : modulation diversification, articulation avec la DNA, cas de la filière équine/asine, les annexes 4 et 5, précision dans la grille de sélection de l'action 2 pour la modulation « projet générateur de valeur ajoutée », précisions sur les sanctions.

Présentation visio: 19 décembre 2024 (votés le 13 décembre)

Pré-instruction & MPSI: demande et paiement

Calendrier :

Novembre 2024 : demande 1^{er} acompte DJA (liste des PJ: FEADER Occitanie 2023-2027 - Dotation Jeune Agriculteur (DJA) - Europe en Occitanie)

Mars 2025 : demande 1^{er} acompte DNA
GT avec les structures accompagnatrices: nov.24

GT conseillers/UT/MSPI CDA: tous les 15 jours par visio

4.4 ECHANGES

